



Rétractation après réservation achat appartement neuf

Par **rossi4677**, le **18/11/2013** à **20:11**

bonjour rnrnmerci déjà de prendre le temps de lire et de m aider a mon problèmernrnje suis sur le point d'acheter un appartement sur plan avec mon amie nous avons fait toutes les démarches pour pouvoir acquérir se bien rnrnous avons réserver notre appartement au promoteur immobilier nous avons a cette date toujours pas signe chez le notaire mais nous avons signe avec le promoteur rnl problème est le suivant rnavec mon amie nous allons nous séparés je voudrais savoir ceci les démarches a faire et surtout combien cela va nous coûter pour une rétractation de notre part rnpour infos la construction n a pas débutée nous avons pas signé chez le notairernrnrnmerci de votre aide

Par **moisse**, le **19/11/2013** à **17:08**

Bonjour,rnUne bonne idée : lire le contrat signé et notamment les clauses pénales.rnDans l'état actuel de votre exposé, vous pouvez renoncer au contrat mais aussi, malheureusement, au dépôt de garantie.